



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 45527

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les effets qu'engendrerait une éventuelle suppression de l'heure d'ete sur l'emploi et l'activité dans les secteurs du sport et du tourisme, sur l'organisation des transports internationaux, sur la consommation énergétique française, sur la sécurité routière, ainsi que sur la qualité et l'équilibre des relations de la France avec les autres États de l'Union européenne. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend engager pour pallier ces diverses difficultés.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant les mesures que le Gouvernement entend engager pour remédier aux difficultés que pourrait engendrer la suppression de l'heure d'ete. M. le député François-Michel Gonnot a remis au Premier ministre à la fin du mois d'octobre 1996, un rapport concluant à choisir GMT 1 heure comme heure fixe, c'est-à-dire à garder en permanence l'actuelle heure d'hiver. Toutefois, la décision de la France de revenir à une heure fixe passe par une décision communautaire, et ne peut intervenir avant le 1er janvier 1998. Cette décision communautaire sera examinée au conseil des ministres des transports de mars 1997, et laissera (à la suite d'une délibération du Parlement européen) place au principe de subsidiarité, permettant à un État d'adopter une position propre. Le travail parlementaire préalable à l'établissement de la position de la France dans la négociation de la huitième directive a établi que les avantages de l'heure d'ete se sont estompés au fil des ans et de l'accroissement de notre indépendance énergétique. En revanche, l'impact de l'heure d'ete apparaît négatif pour la qualité de l'air, telle qu'elle est définie aujourd'hui. Enfin, l'organisation des transports internationaux et les relations avec nos voisins ont tout à gagner d'un maintien d'une heure unique, avec des décalages n'excédant pas une heure entre voisins. C'est ce qui ressort des conversations que vient de tenir M. Gonnot avec nos partenaires britanniques, irlandais, espagnols et allemands notamment.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45527

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6091

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 821